Image not found or type unknown

Demande d'annulation d'un achat de billets pour disney

Par **Kissazlabia**, le **22/07/2019** à **20:47**

J'ai acheté des billets pour le parc Disney au lieu de tarif adulte j'ai pas fait attention j'ai pris enfants. Je voulais annuler l'achat pour un autre adulte ils n'ont pas accepté.

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.

Par **flash7614**, le **14/08/2019** à **11:44**

si Vente par correspondance donc peut etre le delai de retraction de 14 jour eut etre fondé

Par **P.M.**, le **14/08/2019** à **12:07**

Bonjour,

Il n'y a pas de délai de rétractation pour ce genre d'achat suivant l'art. L221-28 du code de la consommation :

[quote]
Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :
1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;
3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;
4° De fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;

5° De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
6° De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
7° De fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel ;
8° De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;
9° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison ;
10° De fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;
11° Conclus lors d'une enchère publique ;
12° **De prestations de services** d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou **d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée** ;
13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.[/quote]

Par **Prana67**, le **14/08/2019** à **12:43**

Bonjour,

Ou avez vous acheté ces billets ? Si c'est chez mickey directement appelez le service client. Ils ne remboursent pas, mais en général ils font des avoirs valables un an ou deux.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés